

10 Faits divers & Justice

Viol sur mineure

Ondo Nze a-t-il agressé sexuellement sa fillette de 7 ans?

COE

Libreville/Gabon

INTERPELLÉ le lundi 18 juillet dernier par la Brigade spéciale de la police judiciaire (BSPJ) pour fait de viol présumé sur une fillette de 7 ans, A.N.Y, Yannick Kevin Ondo Nze, Gabonais de 23 ans, a été écroué le lendemain à

la prison centrale de Libreville.

Selon le rapport d'enquête, l'affaire a éclaté grâce à la vigilance de la tante paternelle de la petite. Alors que cette dernière est en vacances à Oyem, chez son père, sa tante, en lui faisant prendre un bain, constate que le sexe de l'enfant est perforé. Ce qui n'est pas

normal pour un enfant de cet âge. Elle alerte aussitôt le géniteur, qui la fait examiner par un médecin. Le certificat médical établi par le praticien est concluant: A.N.Y a bel et bien été dépuclée. Sans perdre de temps, père et fille remontent sur Libreville pour déposer une plainte, notamment à la BSPJ.

Au poste, mal lui en prend à Yannick Kevin, car la petite A.N.Y raconte aux enquêteurs qu'il y a de cela un mois, alors qu'elle rentre des cours, son papa l'aurait tout simplement conduite dans la chambre qu'il partage avec sa concubine, pour y commettre sa basse besogne. La fillette se met d'ailleurs à raconter à sa

mère, absente à ce moment-là, tout ce que son beau-père lui a fait subir derrière elle. Mais contre toute attente, et aussi invraisemblable que cela puisse paraître, la maman refuse de croire sa fille et se met à la battre. Ne sachant alors vers qui se tourner, A.N.Y est condamnée au silence, jusqu'au fameux bain donné par la tante.

Toujours est-il que Yannick Kevin Ondo Nze nie tout en bloc. Soutenu dans cette attitude par sa concubine. Cette dernière rapporte par contre qu'au moment des faits, elle partageait sa vie avec quelqu'un d'autre qui n'est pas le mis en cause. Et que, par conséquent, Ondo Nze ne saurait être l'auteur de l'acte à lui imputé!

Trafic d'ivoires à Franceville

Des pièces animales interdites de la bijouterie de Gbadamassi

N.O

Franceville - Gabon

FATAÏ Gbadamassi, Béninois de 41 ans, propriétaire de la bijouterie "La joaillerie moderne", située au marché Potos, à Franceville, a été dernièrement mis aux arrêts par la police judiciaire (PJ) pour trafic d'ivoires d'éléphants, une espèce animale intégralement protégée au Gabon.

C'est à l'issue d'une enquête minutieuse que la PJ a procédé à la perquisition de l'atelier de fabrication de bijoux du



Photo : N.O.

Fataï Gbadamassi, le trafiquant présumé d'ivoires tente-t-il de se dérober en disant ne pas être le propriétaire des objets trouvés dans sa bijouterie?

préssumé trafiquant. Au cours de cette opération, un carton contenant trois pointes d'ivoires découpées et une autre entière,

pesant en tout 18,5 kg, ainsi que trois queues d'éléphants, a été découvert dans son espace commercial. Interpellé,

Gbadamassi a indiqué que ces objets précieux lui servaient à embellir les bijoux, ajoutant que les ivoires saisies n'étaient pas à lui, mais à un de ses compatriotes qui les aurait laissées en gage, en échange d'une dette contractée auprès de lui. C'était donc une garantie en entendant que son compatriote, en voyage au Bénin, rentre au Gabon et rembourse le prêt.

Un argument peu convaincant, selon le parquet de Franceville devant lequel Fataï Gbadamassi a été déferé

le 13 juillet dernier, et qui a décidé de lui décerner un mandat de dépôt, en application de l'article 275 du Code forestier qui interdit la chasse, la capture, la détention, la commercialisation et le transport des espèces intégralement protégées. « Les auteurs des infractions vis-à-vis des espèces intégralement protégées sont punis d'un emprisonnement de 3 à 6 mois et d'une amende de 100 000 à 10 000 000 de francs ou de l'une de ces deux peines seulement... », stipule en effet ce texte de loi.

En revanche, son employé, un jeune Béninois étudiant en licence à l'Université des sciences et techniques de Masuku (USTM), qui y travaillait pour la période des vacances, visiblement perdu devant la situation, déclarera n'avoir nullement été informé de la présence des ivoires dans la bijouterie. Tant il se limitait à renseigner les clients au niveau de l'accueil. Son innocence étant établie, il a donc été relaxé après avoir été placé en garde à vue.

Association de malfaiteurs

Deux escrocs présumés dans les filets de la justice

AEE

Libreville/Gabon

La Direction de la sûreté urbaine (Dsu) vient de mettre la main sur deux individus appartenant, semble-t-il, à un groupe d'escrocs présumés. Agés d'une vingtaine d'années chacun, Franck Mvondo Mitoghe alias Le Colonel, et Clément Obiang Angoue, tous de nationalité gabonaise, auraient réussi, en temps record, à voler 15 millions de francs à des personnes en se présentant à elles comme des vendeurs de véhicules.

C'EST mardi dernier que Franck Mvondo Mitoghe alias Le Colonel et Clément Obiang Angoue ont été présentés devant le parquet de Libreville, par les éléments de la Direction de la sûreté urbaine (Dsu), pour association de malfaiteurs et escroquerie. Le premier a été placé sous mandat de dépôt. Le second a, quant à lui, bénéficié d'une liberté provisoire et devra donc se présenter libre à la barre le jour du jugement. Ces deux Gabonais, la vingtaine révolue chacun, auraient, selon le rapport d'enquête de police, grugé près de 15 millions de francs à plusieurs personnes, en se présentant à elles comme des vendeurs de véhicules. Ils appartiendraient tous les deux



Photo : AEE

Franck Mvondo Mitoghe alias Le Colonel (g), et Clément Obiang Angoue, dans les locaux de la Dsu

à un important groupe d'escrocs présumé, dont le chef, un certain Mataz, se serait évanoui dans la nature, jusqu'à ce jour. N'empêche qu'il est activement recherché par les forces de l'ordre. De source proche de l'investigation, depuis plusieurs mois, de nombreuses plaintes sont enregistrées à la Dsu, faisant état de l'existence d'un réseau présumé dont les membres vendraient des véhicules. Parmi eux, un certain Mataz, présenté comme le cerveau de la bande. Ces individus, poursuit le rapport, s'informerait d'abord sur leurs victimes en quête d'un véhicule, à travers leur réseau. Un plan ourdi est alors mis en branle, dans le but de déléster les pigeons de leur argent. Aussi, les transactions financières se déroulent-elles dans des lieux publics, de telle sorte que les clients ne peuvent se douter de rien. Au camp de la Fopi, par exemple, l'une de ces victimes aurait été arnaquée à hauteur de trois millions de francs. Les

supermarchés, et même les administrations, sont des lieux expressément choisis par les malfaiteurs présumés en vue de mettre leurs cibles en confiance. A travers ce mode opératoire, raconte un Officier de police judiciaire (OPJ), une vingtaine de personnes sont passées à la trappe. C'est en se servant des numéros de téléphone utilisés par les malfrats présumés, pour joindre les victimes, que les agents de la Dsu ont pu, grâce aux techniques qui leur sont propres, remonter jusqu'à Clément Obiang Angoue. Ce dernier, membre présumé de la bande, a ainsi été interpellé chez lui. Quelques heures après, le Colonel se fera prendre à son tour. Les deux suspects refusent actuellement les faits qui leur sont reprochés. Ils ont même tenté de créer une sorte de confusion, en se rejetant mutuellement la responsabilité. Toutefois, des indices retrouvés sur eux les accablent.

Nouveau !!! Besoin d'une pièce de voiture?

COMMANDEZ ET RECEVEZ

TOUTES VOS PIÈCES DE VOITURE NEUVES D'ORIGINES A PARTIR DE 5 JOURS OUVRES!

BP: 25025
Email: piecespaceauto@gmail.com
Tel: 02 50 50 43 / 04 50 50 43
Fixe: 01 45 30 20
* Jours ouvrés du lundi à vendredi inclus.

PIÈCES ESPACE AUTO
ACCESSOIRES & PIÈCES DÉTACHÉES